

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2026

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : MANUEL Agnès

Convocation en date du : 5 avril 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

EXCUSE : BARTHELEMY Géraldine

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 et le principe d'intégration fiscale progressive sur plusieurs années, suite à la fusion de communes. Il rappelle que le lissage des taux s'est terminé en 2023. La délibération prise par le Conseil Municipal le 04 avril 2025 avait fixé les taux des impôts à :

- *Taxe habitation* : 9,52 %
- *Taxe foncière bâti* : 40.90 %
- *Taxe foncière non bâti* : 73.44 %
- *CFE* : 20.39 %

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

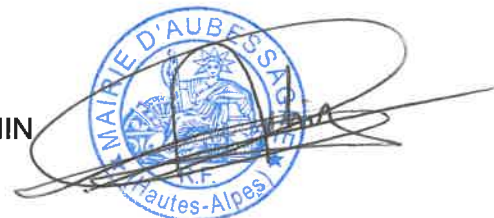
1. de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 :

- TH : 9,52 %
- TFB : 40,90 %
- TFNB : 73,44 %
- CFE : 20,39 %

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tél : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr

